Département du Bas-Rhin

Arrondissement

de Haguenau-Wissembourg

Nombre d'élus :

19

Élus :

19

En fonction:

19

Présents: 15

Commune de MOMMENHEIM Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2025

Sous la présidence de M. Eric MULLER, 1er adjoint au

maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH Mme Aurélia HEINRICH Mme Elisabeth JAECK Mme Aniko JUNG Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN Anne-Sophie LEMMEL -M. Gérard MITTELHAEUSER M. **MULLER** Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés:

- Francis WOLF avec pouvoir à Eric MULLER
- Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Jeannot KLEIN
- Sandra WILLMANN avec pouvoir à Elisabeth JAECK
- Joseph AMMANN avec pouvoir à Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## 5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'OMSCL POUR L'ANNEE 2025.

Rapporteur: M. Jeannot KLEIN

Monsieur Jeannot KLEIN rappelle aux élus que les associations de la commune sont soutenues financièrement par l'octroi d'une subvention communale annuelle.

Les associations membres de l'Office Municipal des Sports de la Culture et des Loisirs ont déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2025.

Les subventions sont inscrites au budget de la commune à l'article 65748.

Monsieur KLEIN soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**VU** le budget primitif 2025 et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »,

VU la demande de subvention déposée par chaque association,

> ARRETE la liste des associations bénéficiaires,

## > FIXE les montants respectifs comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE
Réserve citoyenne	1 000,00 €
USM	1 550,00 €
Chorale	600,00 €
AGF	950,00 €
Embellissement	1 150,00 €
Entente double M	1 250,00 €
Prise en passant	700,00 €
Pompiers	950,00 €
Petit braquet	1 050,00 €
Aviculture	700,00 €
Pêche	500,00€
Foyer St Maurice	950,00 €
Team Cobra	450,00 €
APEM	800,00€
Alsace combat médiéval	350,00 €
TOTAL	12 950,00 €

> CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée par 17 voix « POUR », 1 abstention : Mme Aurélia HEINRICH et 1 voix « CONTRE » : M. Steve FUHRMANN.

Pour extrait conforme,

Le Président, Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.



